
Conditions générales de location

Article 1 : Objet du contrat

Le Bazar de Tepahua vous propose un service de location de matériel de puériculture, dans la limite de son stock.

Article 2 : Matériel

Le Bazar de Tepahua s'engage à louer du matériel en parfait état d'hygiène, de sécurité et de fonctionnement. Le matériel loué sera nettoyé par nos soins entre chaque location.

Article 3 : Durée de la location

La période de location est de 1 jour minimum jusqu'à 4 mois maximum (hormis pour les contrats avec les assistantes maternelles). La location prend effet au moment où le matériel est mis à la disposition du locataire. Cette date est fixée sur le contrat de location. Toute journée commencée est due. La location prend fin le jour où la totalité du matériel est restitué par le locataire. L'intégralité de la durée de location est facturée au locataire quels que soient les événements venant réduire le nombre de jours de location.

Article 4 : Mise à disposition et utilisation du matériel

Le locataire reconnaît avoir reçu le matériel loué propre, en bon état d'utilisation, avec les accessoires nécessaires ou désignés, et l'avoir choisi conformément à ses besoins sans que la responsabilité du magasin Le Bazar de Tepahua ne puisse être engagée à ce sujet.

Le locataire est tenu de protéger le matériel loué contre toute dégradation. Le Bazar de Tepahua procédera à une vérification de l'état de fonctionnement du matériel à chaque retour du matériel.

Le locataire s'engage à maintenir le matériel en bon état de marche, l'utiliser et l'entretenir selon les prescriptions d'usage en respectant les consignes de sécurité. Le locataire s'interdit toutes modifications, tous aménagements ou toutes transformations du matériel loué. Le locataire s'interdit de prêter, de vendre ou de sous-louer le matériel loué.

Si le locataire rend le matériel inutilisable et de ce fait impropre à une nouvelle location, le dépôt de garantie sera encaissé par Le Bazar de Tepahua.

Article 5 : Perte et vol

Le locataire est responsable du matériel en cas de perte ou de vol. De ce fait, Le Bazar de Tepahua se décharge de toute responsabilité et le dépôt de garantie sera encaissé en cas de non restitution du matériel.

Article 6 : Retour du matériel

Les retours s'effectuent au magasin Le Bazar de Tepahua, 18 allée des centurions, 30300 BEAUCAIRE.

Au-delà de 24h de retard, le matériel non rendu sera considéré comme devenu propriété du client et le dépôt de garantie sera encaissé par Le Bazar de Tepahua.

Article 7 : Règlement

Le règlement se fait au moment de la réservation. Le présent contrat doit être signé et approuvé par le locataire pour valider la location.

Article 8 : Dépôt de garantie

Une caution correspondant au montant du prix neuf du matériel loué sera demandée. Le Bazar de Tepahua s'engage à ne pas encaisser la caution pendant toute la durée de la location et à la rendre à réception et après vérification du matériel, si toutes les conditions sont respectées par le locataire.

Article 9 : Annulation

Si l'annulation est effectuée au moins 3 jours avant le début de la réservation, Le Bazar de Tepahua remboursera l'intégralité des sommes versées. Passé ce délai, le locataire ne pourra prétendre à aucun remboursement.

Le déposant certifie avoir pris connaissance des conditions générales et approuver le présent contrat.

« Lu et approuvé »

Signature déposant

Signature Le Bazar de Tepahua